



Villeneuve-Loubet

RAPPORT N° 202503000179

Objet :
Enquête Publique

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

Rapport de Constatation

L'an deux mille vingt cinq, le sept du mois de mars,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal DARBELET Quentin,
Gardien-Brigadier GRIMALDI Enzo,

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en
résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet

En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus
de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 73 et 429 du Code
de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants
:

Ce jour, le sept mars deux mille vingt-cinq à dix-sept heures zéro
minutes, de patrouille véhiculée secteur communal de
Villeneuve-Loubet, nous recevons pour instruction de nous
transporter dans différents lieux spécifiques dans la commune,
afin de s'assurer de la bonne visibilité pour les administrés, de
l'affichage d'un avis d'une ouverture d'enquête publique
concernant le projet de modification simplifiée n°1 Plan Local
d'Urbanisme.

Avenue du docteur Julien Lefèbvre, à hauteur du camping Orion,
constatons l'affichage apposé et procédons à la prise de clichés
photographiques.

Avenue des Rives, bâtiment urbanisme (Maison bleue),
constatons l'affichage apposé et procédons à sa photographie.

Place de la République, Mairie Principale, constatons ledit
affichage et procédons à sa photographie.

Avenue Jacques Yves Cousteau, Mairie Annexe, l'affichage et
présent, effectuons la prise de clichés photographiques.

Tous les clichés photographiques sont joints au présent
rapport.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à
Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet .

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes
fins que vous jugerez utiles.

Fait à Villeneuve-Loubet.

Le sept mars deux mille vingt-cinq.

Signature du rapport N°202503000179

Les A.P.J.A. :

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.

Vu et transmis, **10 Mars 2025**
Le Chef de Service de Police Municipale



Photo N°1 - 1 - avenue du docteur julien Lefèbvre

Commentaire :avenue du docteur julien Lefèbvre



Photo N°2 - 2 - avenue du docteur julien Lefèbvre



Photo N°3 - 3 - maison bleue Urbanisme



Photo N°4 - 4 - maison bleue Urbanisme



Photo N°5 - 5 - place de la République - mairie principale



Photo N°6 - 6 - place de la République - mairie principale



Photo N°7 - 7 - avenue jacques yves Cousteau - mairie annexe



Photo N°8 - 8 - avenue jacques yves Cousteau - mairie annexe





Rapport de Constatation

Géolocalisation
Rapport de Constatation N° 202503000179

Villeneuve-Loubet



**DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES**



**COMMUNE DE
Villeneuve Loubet**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que l’avis de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d’Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié a été affiché le 7 mars 2025 :

- à la Mairie Principale Place de la République,
- à la Mairie Annexe 149 avenue Jacques-Yves Cousteau,
- au Service Urbanisme 2 avenue des Rives,
- au 950 de l’avenue du Docteur Julien LEFEBVRE.

Cet affichage sera effectué jusqu’au 22 avril 2025 inclus.

L’avis susmentionné a également été publié sur le site Internet de la Commune www.villeneuveloubet.fr à la même date.

Fait à Villeneuve Loubet, le 07 mars 2025



Lionnel LUCA
Maire de Villeneuve Loubet
Vice-Président de la Communauté
D’Agglomération Sophia Antipolis

LES APPELS D'OFFRES ET LÉGALES

"Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS



Commune de Villeneuve-Loubet

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet

Par arrêté n° ARR2024-901 en date du 9 octobre 2024, pris en application de l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, le maire de Villeneuve-Loubet a engagé une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018, le 29 septembre 2021 et le 28 mars 2024. Cette procédure a pour objet la réduction de l'emplacement réservé identifié E15 au profit de la commune pour la réalisation d'un équipement public destiné à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, la modification du zonage en supprimant le zonage actuellement inscrit en UZ, la création d'un nouveau secteur UBF destiné à de l'habitat collectif et équipement public des collines des Maurettes, et créer une nouvelle servitude de mixité sociale.

Par délibération n° DEL2025-012 en date du 30 janvier 2025, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 24 décembre 2024 sur l'examen cas par cas du projet. Cet avis, joint au dossier de mise à disposition au public, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREALPACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sera mis en ligne et tenu à la disposition du public du 18 mars 2025 à 9h30 jusqu'au 22 avril 2025 à 17h00 inclus, soit pour une durée de 36 jours consécutifs, au service urbanisme - 2, avenue des Rives - 06270 Villeneuve-Loubet, selon les conditions de fonctionnement habituel du service : rendez-vous pris au 04.92.13.44.08 ou par mail à l'adresse raf.urbanisme@villeneuve-loubet.fr, à compter du 18 mars à 9h30, et :

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- Un poste informatique sera également mis à disposition au public aux mêmes conditions d'accès.
- Le dossier sera également consultable 7j/7 et 24h/24 sur le site internet de la mairie : <https://www.villeneuve-loubet.fr/urbanisme>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition, ou les adresser par écrit en format dématérialisé à l'adresse : raf.urbanisme@villeneuve-loubet.fr jusqu'au 22 avril 2025 à 17h00.

A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet, qui dressera un bilan qui sera présenté en conseil municipal qui en délibérera, et statuera pour approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte, le cas échéant, des avis émis et des observations du public.

Le maire.

AVIS D'ENQUÊTES



Commune de Roquefort-les-Pins

1^{ER} AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé à des enquêtes publiques conjointes en mairie de Roquefort-les-Pins, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 février 2025.

Ces enquêtes portent sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du chemin de Valbois à Roquefort-les-Pins,
- l'enquête parcellaire conjointe afin de déterminer les parcelles nécessaires à la réalisation du projet et l'identification exacte de leurs propriétaires.

Les pièces des dossiers, ainsi que les 2 registres d'enquêtes (DUP et parcellaire) seront déposés en mairie de Roquefort-les-Pins, du lundi 24 mars au vendredi 11 avril 2025 inclus, soit 19 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et horaires d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/expropriations>

Par décision du tribunal administratif de Nice, Mme Jocelyne Gosselin, ingénieur au CNRS, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter ces enquêtes et M^{me} Claude Cohen, cadre de la fonction publique, retraitée, en qualité de suppléante.

Durant toute la durée des enquêtes, la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Roquefort-les-Pins pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et horaires suivants :

- lundi 24 mars de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- mercredi 2 avril de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- vendredi 11 avril de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ainsi, toute personne intéressée par le projet pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête papier à fauilets non mobiles : le registre de DUP sera coté, paraphé et ouvert par la commissaire enquêteur, le registre parcellaire sera coté, paraphé et ouvert par le maire.
- par correspondance : les observations et propositions pourront également être adressées par courrier à l'attention de M^{me} la commissaire enquêteur, à la mairie de Roquefort-les-Pins - Hôtel de Ville - Place Antoine Marie - 06330 Roquefort-les-Pins et devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture des enquêtes. Ces observations adressées par courrier seront annexées aux registres d'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP la commissaire enquêteur établira un rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables à l'opération projetée.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes à la mairie de Roquefort-les-Pins et seront consultables dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/expropriations>

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser les enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue des enquêtes, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique le projet et la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Roquefort-les-Pins est faite aux propriétaires intéressés, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant.

À l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai d'un mois, la commissaire enquêteur communiquera au préfet des Alpes-Maritimes, le procès-verbal de la consultation et ses conclusions motivées sur l'emprise des parcelles concernées.

Publicité collective

En exécution des articles L311-2 et L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le public est informé que :

« les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les possesseurs ou qu'elle envisage d'acquiescer, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité ».

Fait à Nice, le 18 février 2025

Pour le préfet, Le secrétaire général de la Préfecture des Alpes Maritimes
Signé : Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

VIE DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Société civile de moyens AMRAM ARFAOUI en liquidation au capital de 500 €.

Siège social : 2, chemin des Frères Garbero, Les Jardins des Roses, 06600 Antibes.

RCS Antibes 905 403 572.

L'assemblée générale du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Madame AMRAM JENNIFER, demeurant 677, chemin des Hautes Breguières, 06600 Antibes de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Antibes.

AMRAM ARFAOUI.

AVIS DE DISSOLUTION

EVA CORPORATE NICE SAS au capital de 10.000 euros

Siège social : 59, boulevard Victor Hugo 06000 Nice.

RCS NICE 803 719 236.

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024. A été nommé liquidateur VACHOT Cathy, demeurant 844, rue Saint Exupéry 01480 Jassans-Riotier.

Le siège de la liquidation est fixé au 59, boulevard Victor Hugo, 06000 Nice. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la dissolution devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : P.E.S 06.

Forme : SASU.

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : 69-71, chemin du Val Fleuri, 06800 Cagnes-sur-Mer. 909123135 RCS Antibes.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mars 2025, l'associé unique a décidé, à compter du 1er mars 2025, de transférer le siège social à : quartier Les Traverses, 06420 Valdeblore.

Mention sera portée au RCS Antibes.

**VOS SUPPORTS HABILITÉS
POUR LES ANNONCES LÉGALES
ET MARCHÉS PUBLICS**

LES SUPPORTS PAPIER

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

APPELS D'OFFRES

AVIS D'APPELS



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquiescer.

Réf : AS 06 24 0183 01 Libre

Commune de Guillaumes - Surface : 1 ha 11 a 21 ca

La Traverse - C0308 - C0317 - C0762

Urbanisme : Naturel (PLU)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 23/03/2025, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA
Délégation Départementale : Alpes-Maritimes

Nice Leader - Immeuble Appolo, bât. A - 5^{ème} étage, 64 - 68, avenue Valéry Giscard d'Estaing, CS 92254, 06205 Nice 3. Tél. : 04.88.78.00.06 - dds06@safer-paca.com.

ou des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur : <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html>.

EURO DREAMS

Résultats du tirage du
jeudi 6 mars 2025

1 2 8 16 18 25 2

Combinaisons	Graies simples EuroDreams gagnantes	Graies par grille simple EuroDreams gagnante
Bons N°	Tous pays	En France(€)
6 +	0	0
6	1	0
5	155	55
4	5 169	1 579
3	73 301	22 553
2	419 147	128 672

2 000 € par mois pendant 5 ans
81,50 €
39,20 €
5,10 €
2,50 €

Résultats et Informations : Application FDU Application 3256

KENO

Résultats des tirages du
jeudi 6 mars 2025

Tirage du midi

7 8 9 11 12 16 20 22 27 29

31 38 40 41 43 51 57 61 67 68

X 2

JOKER 9 513 996

Tirage du soir

5 12 14 19 24 31 34 37 39 41

44 49 51 52 53 54 55 60 67 68

X 5

JOKER 5 939 386

Résultats et Informations : Application FDU Application 3256

LES ANNONCES

Passez votre annonce au
04.93.18.70.00

FEMME 72 ans, ex professeur de musique cherche à louer sur Nice chambre dans grand appartement ou maison. Piano indispensable, cuisine possible. Tel.06.51.49.35.76.

Suite aux différentes réformes apportées notamment par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ainsi que par l'arrêté du 22 décembre 2021 paru au JO du 29 décembre 2021, de nouvelles obligations d'affichage ont été adoptées pour les annonces immobilières.

Si vous décidez de ne pas faire apparaître les mentions susvisées, vous vous exposez à une sanction prévue à l'article L126-33 du Code de la Construction et de l'Habitat.

De manière générale, Groupe Nice-Matin ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect des nouvelles obligations susvisées.

VENTE 4 PIÈCES

Vends plein centre de CANNES avec bel immeuble bourgeois avec ascenseur, beau T4 de 113,47m², au calme, pour profession libérale ou location saisonnière, possibilité garage, 1.155.000€. Énergie D (18/03/2024), GES D, montant annuel dépenses énergétiques 1.420€ à 1.900€. Particulier à particulier de préférence
Tel.06.60.52.69.84.

VENTE VIAGERS

Etude Lodol
04.93.80.75.24
www.etudelodol.com

Recherchons pour investisseurs : VIAGER, NUE PROPRIÉTÉ, VENTE A TERME, conseils et expertises gratuits, un métier de spécialistes 80 ans d'expérience.

Immobilier Alpes-Maritimes

LOCATION DEMANDES APPARTEMENTS

Monsieur sérieux cherche appartement avec garage à louer à l'année. Région Côte d'Azur (Nice, Cannes, Monaco, Golfe de St Tropez), même loin de la mer. gsmimmobil@gmail.com
00.33.6.18.86.68.58.

Cause vente appartements par propriétaire, 3 techniciens bâtiment recherchent : (1)- 2 pièces Tél.06.29.70.52.70 (700€) / (2)- 3/4 pièces Tél.06.11.16.39.92 (850€) / (3)- 4 pièces Tél.06.12.28.98.31. (950€). Acceptent petites rénovations.

Couple recherche location longue durée APPARTEMENT minimum 120m² non meublé, préférence quartier Fabron / Cimiez (Nice). Disponible de ce jour à dans 8 mois. PARTICULIER
Tél.06.74.98.13.49.

Immobilier Autres Départements

VENTE VILLAS

Cap Corse -Est- vue extraordinaire mer/montagnes. 3,5kms port de plaisance et des plages. Maison restaurée à neuf, respect d'une architecture et de matériaux traditionnels. 3P sur 3 niveaux + SDB + cuisine surface habitable de 105m2. Surface totale 182m2 (4 terrasses). Raccordée aux réseaux eau et électricité / assainissement. Cheminée + poêle + four à bois (neufs). Calme absolu / zone boisée inconstructible. 350.000€ (expertise 450.000€). 1 lot (maison individuelle) DPE : C pour la consommation (151 kWh/m2/an) et A pour les émissions (4 KgCO2/m2/an). PARTICULIER Tel: 06.50.74.70.42